

TRANQUILLITE ABSENCE : PARTEZ EN TOUTE SERENITE !

Si vous vous absentez de votre domicile durant plusieurs jours, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, porter une attention particulière à votre domicile à l'occasion de leurs patrouilles quotidiennes.

Ce dispositif, totalement gratuit, est destiné à vous assurer une tranquillité d'esprit lors de vos absences et de vos vacances.

Il vous suffit de remplir un formulaire, disponible à votre brigade de gendarmerie, ou téléchargeable sur le site de la Préfecture : www.sarthe.gouv.fr

CONSEILS EN CAS D'ABSENCE PROLONGEE

- . Fermez tous les accès à votre habitation
- . Si cela est possible, faites ouvrir vos volets de temps à autres, par vos voisins

ARGENT ET VALEURS

- . Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile
- . Mettez vos bijoux et valeurs en lieu sûr ; photographiez-les et conservez soigneusement les factures

COURRIER ET TELEPHONE

- . Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans votre boîte à lettres ; faites le relever régulièrement par un voisin ou des amis
- . Ne laissez pas de messages indiquant votre absence sur votre répondeur téléphonique



Si vous avez été cependant cambriolé...

- . Prévenez immédiatement la gendarmerie,
- . Ne touchez à aucun objet, portes ou fenêtres, afin de faciliter le travail des enquêteurs,
- . Avant l'arrivée de la gendarmerie, empêchez l'accès à toute personne, afin de ne pas détruire traces et indices.

**En toutes circonstances, restez vigilants et attentifs à votre environnement.
Si vous constatez des comportements suspects, ou si vous avez des doutes sur les agissements de personnes, composez le ☎ 17**